

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

**1^{ère} PARTIE
INITIATION
ECONOMIQUE**

LA CONSOMMATION

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 1/6	

Document 1

Je consomme. je détruis !

Consommer c'est utiliser un bien ou un service afin de satisfaire des besoins. Le *bien consommé est détruit immédiatement ou de façon progressive*. Les biens durables tels qu'un ordinateur, une paire de baskets . . . seront utilisés de nombreuses fois avant d'être usés. Par contre la consommation de biens non durables entraîne leur destruction instantanée. La consommation est inégale : certains ménages consomment plus que d'autre, en fonction de leur revenu.

Document 2

**25 % des ménages
détiennent 70 % des
richesses**

Entre un employé et un PDG, il n'y a pas seulement une différence de salaire. Il existe aussi, bien souvent, une différence de patrimoine (ensemble de richesses que l'on possède et qui rapporte de l'argent : immeubles, terrains, compte épargne, valeurs boursières . . .). Selon l'INSEE, les revenus liés au patrimoine progressent, accentuant davantage les inégalités entre ceux qui détiennent ou non ce type de richesses.

En moyenne, les Français possèdent un patrimoine de 900 000 Frs mais ce chiffre cache de fortes disparités : le patrimoine des 10% des ménages les moins fortunés ne dépasse pas les 246000 francs tandis que celui des 10% les plus riches excèdent 1,8 millions. En d'autre terme : un quart des ménages les plus riches se partagent plus de 70% des richesses, tandis qu'un quart les plus pauvres se contentent de 1%

Tout en haut de la pyramide, 5% des ménages les plus aisés disposent à eux seuls près de 40% du patrimoine.

Source INSEE

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 2/6	

Dans l'activité économique d'un pays, toute entreprise se doit de produire des biens et/ou des services afin de satisfaire les besoins des consommateurs.

1) Donnez un exemple de :(3 points)

a) Bien durable

.....1 point par exemple

b) Bien non durable

.....1 point par exemple

c) Service

..... 1 point par exemple

2) Qu'est-ce que consommer ?(3 points)

.....détruire des biens 1,5 points

.....utiliser des services 1.5 points

3) Rappelez ce qu'est un ménage au sens économique du terme (1 point)

.....ensemble des personnes vivant sous un même toit

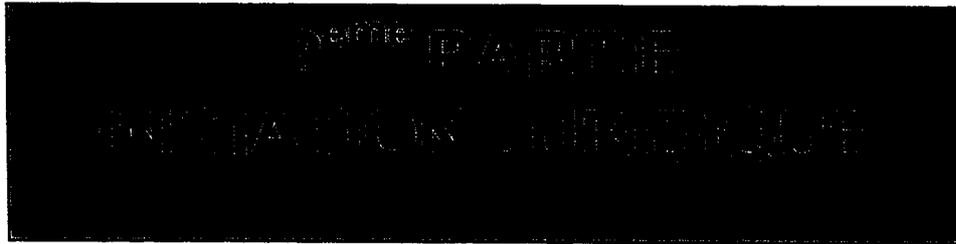
4) Que veulent dire les initiales I.N.S.E.E. ?(2 points)

..... Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

5) Dites pourquoi certains ménages consomment plus que d'autres ? (1 point)

.....en fonction de leur revenu

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 3/6	



LE CONTRAT DE TRAVAIL

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 4/6	

DOCUMENT 1

Au bon hôtel
6, rue du dormeur
13000 Marseille

Représenté par
Son gérant
Monsieur Ronfleur
D'une part,

et

Madame STERE, de nationalité française,
Née le 3 décembre 1965, demeurant au 50,
Rue des serveurs, 13000 Marseille,
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

-Madame Stere est engagée pour une durée indéterminée, en qualité de réceptionniste, à compter du lundi 02 février au matin.

-La société demandera à madame Stere d'assurer en particulier : le standard, la réception des clients, le tri du courrier ainsi que les travaux de secrétariat.

-Le présent contrat ne deviendra définitif qu'après un période d'essai de deux mois.

-La société s'engage à verser un salaire, payable sur douze mois, fixé à 10000 fr. brut (1524,5 Euros) pour le temps nécessaire à l'exercice de votre fonction sur la base de 39 heures hebdomadaire.

-En cas de rupture du contrat à votre initiative ou celle de la société, le préavis sera de deux mois.

Fait à Marseille, le

Signature des deux parties précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé"

Madame Stere

Monsieur Ronfleur

DOCUMENT 2

SOCIETE BARDOUX
10, route de Paris
54000 Nancy

à, Madame CEDRE
28, rue des chênes
54000 Nancy

Nancy, le

Madame,

Votre période d'essai s'est écoulée de façon positive et votre contrat va se poursuivre dans notre société. Je vous rappelle que vous devrez respecter, comme tous les autres salariés, les termes du règlement intérieur qui est affiché dans l'entreprise. Vos ordres de travail vous seront donné par monsieur Frère, directeur de communication, qui vous indiquera chaque semaine le travail à effectuer. Votre salaire sera réglé par nos soins et payé le 27 de chaque mois.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments.

Monsieur BRACHIER

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 5/6	

Document 1

1) Quelles sont les deux parties au contrat ? (2 points)

-..... Madame Stere 1 point.

-..... Au bon hotel 1 point

2) Que devra faire Madame Stere ? (1 point)

..... standard, réception des clients, tri du courrier et travaux de secrétariat. ...

.....
.....
.....
.....

3) A quoi s'engage la société "Au bon hôtel" ? (2 points)

..... à verser un salaire 1point.

..... à fournir le travail 1 point.

4) Rappelez ce qu'est un préavis. (1 point)

.... C'est le temps qui sépare la date de notification de la rupture de la date de
cessation réelle du contrat de travail.

.....

Document 2

5) La période d'essai s'est-elle bien passée ? (2 points)

..... oui car madame Cedre est embauchée.

.....
.....

6) Quel en était son but ? (2 points)

.... pour l'employeur : voir si salarié est compétent 1 point

.... pour le salarié : voir si le travail lui convient 1 point

GROUPEMENT EST	Session 2001	CORRIGE	Tirages
Secteur B Tertiaire et Services : CAP CAFE BRASSERIE		Code	
Epreuve : EP3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social (C.E.E.J.) Durée 0h30 Coef. 2		folio 6/6	